



## Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

### PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL

Séance du 07 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Février à 17h30, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17h30

#### DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Rapporteur : Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner : Mme **SENOCQ CHRISTINE**

#### APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

**PRÉSENTS :**

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brignemont	FONTES Sandra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadours	LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadours	JULIAN Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caubiac	SAINZ Josette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cox	OUDIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cox	BOURGEOIS Coralie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Drudas	DULONG Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Grès	BARBREAU Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lagraulet St Nicolas	SENOCQ CHRISTINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laréole	GAUTHE Fabien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puységur	LINDAN Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vignaux	LECONTE Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Délégué Suppléant	Présents
VIEU Nelly	<input type="checkbox"/>
BRANDO Pascal	<input type="checkbox"/>
DUPRAT Mélanie	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input type="checkbox"/>
HERAUT FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>
GOLSE Brigitte	<input type="checkbox"/>
MEUNIER Laurent	<input type="checkbox"/>
CLEMENÇON Christian	<input type="checkbox"/>
FUNDARO Sébastien	<input type="checkbox"/>
CAREL Marie Josée	<input type="checkbox"/>
JEANCLOS Marion	<input type="checkbox"/>
DARDENNE Corinne	<input type="checkbox"/>
LAVERGNE Clémence	<input type="checkbox"/>
LABAT Elise	<input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation :

24/01/2025

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de Conseillers  
présents :

11

Nombre de  
pouvoirs :

0

## ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Président

1. Approbation du procès-verbal du 15 Novembre 2024 et du 06 Décembre 2024
2. Compte Financier Unique (CFU) 2024
3. Affectation du résultat 2024
4. Tarifs services scolaires :
  - a. Majoration en cas d'absence de réservation ou de réservation hors délais pour l'ALSH et l'ALAE du mercredi
  - b. Majoration pour participation aux sorties
5. Contribution complémentaire - Répartition entre communes en fonction des effectifs au 1er janvier 2025
6. Acquisition matériel et mobilier scolaires, périscolaires et extrascolaires – CD et CAF
7. Travaux complémentaires – rénovation EE Cadours
8. Création et suppression de poste

**Point à rajouter à l'ordre du jour :**

**Questions et Sujets divers :**

- A. Proposition investissement 2025

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL PRECEDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

(Le procès-verbal sera corrigé en conséquence).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Président et le/la secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

## 2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

N° DE DELIBERATION : 20250207-01 2

Rapporteur : Président

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 qui généralise la production d'un CFU dès l'exercice 2024.

Considérant que ce compte financier unique se substitue, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, soit au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président présente le compte financier unique 2024 du SIVS du Pays de Cadours :



En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 802 944.23 € et les recettes à 1 977 892.01€.

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 576 406.30€ cumulé avec l'excédent de l'exercice 2024 (174 947.78€) génère un excédent de fonctionnement cumulé de 751 354.08€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 200 601.43 € et les recettes à 164 580.64 €. Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2023 (-64 632.40 €), génère un déficit d'investissement de - 100 653.19 €.

Les Restes à réaliser s'élevant dépenses à 1 603 647.27€ et Les en recettes à 1 807 324.71€, le solde est positif pour 203 677.44€. Il n'y a pas besoin de financement.

Monsieur le Président quitte la salle afin de permettre aux membres du conseil Syndical de délibérer. Il ne prend donc pas part à la délibération.

**Ouï l'exposé de Monsieur Le Président, qui ne prend pas part au vote, Madame Oudin Céline 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait procéder au vote,**

**Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :**

- **D'approuver** le compte financier unique 2024 du SIVS du Pays de Cadours.
- **De donner** pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'arrêter** le Compte Financier Unique du SIVS du Pays de Cadours comme ci-dessus.
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

## TABLEAU ANNEXE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE



### BUDGETS ET RESULTATS PAR CHAPITRE

Chap	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
		Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	275 539.83	374 371.67	429 262.88	430 765.12	478 165.59
012	CHARGES DE PERSONNEL	924 892.51	1 113 558.09	1 167 000.79	1 133 687.94	1 255 348.86
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	-	-	-
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-	93 195.12	40 062.07	45 929.70	45 983.79
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	7 438.51	22 548.21	35 060.41	37 528.46	22 174.31
66	CHARGES FINANCIERES	8 291.13	6 564.94	5 599.58	3 477.95	518.68
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 076.79	19 076.79	19 111.65	-	-
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	2 490.00	395.00	753.00
	<b>TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 235 238.77</b>	<b>1 629 314.82</b>	<b>1 698 587.38</b>	<b>1 651 784.17</b>	<b>1 802 944.23</b>
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (a)	-	-	-	-	-
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 150.52	52 800.01	34 024.89	38 784.90	17 497.10
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-	-	4 301.09	1 980.00	2 406.00
70	PRODUITS DES SERVICES	170 249.19	244 275.89	286 628.21	273 189.77	323 372.38
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	-	-	-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 303 896.97	1 337 930.59	1 609 793.77	1 513 714.44	1 597 995.38
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2.14	0.82	1.69	433.33	36 455.23
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 880.00	3 760.61	1 372.31	216.26	45.90
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	120.02
	<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 508 178.82</b>	<b>1 638 767.92</b>	<b>1 936 121.96</b>	<b>1 828 318.70</b>	<b>1 977 892.01</b>
	b = RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	272 940.05	9 453.10	237 534.58	176 534.53	174 947.78
	c = RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (a+b)	272 940.05	162 337.19	399 871.77	576 406.30	751 354.08

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement	1 802 944.23 €	1 977 892.01 €	174 947.78 €
	Section d'investissement	200 601.43 €	164 580.64 €	-36 020.79 €
				<b>RESULTAT CUMULE</b>
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement	0.00 €	576 406.30 €	751 354.08 €
	Report en section d'investissement	64 632.40 €	0.00 €	-100 653.19 €
				650 700.89 €
TOTAL (réalisations reports)		2 068 178.06 €	2 718 878.95 €	650 700.89 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	
	Section d'investissement	1 603 647.27 €	1 807 324.71 €	203 677.44
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	1 603 647.27 €	1 807 324.71 €	
RESULTAT RECTIFIÉ DES RAR	Section de fonctionnement	1 802 944.23 €	2 554 298.31 €	
	Section d'investissement	1 868 881.10 €	1 971 905.35 €	
	TOTAL CUMULE	3 671 825.33 €	4 526 203.66 €	

Vote :	10	Pour :	10	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT

N° DE DELIBERATION : 20250207-02

Rapporteur : Président

Monsieur le Président informe que suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Vu les instructions de la M57,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du Budget Général du SIVS du Pays de Cadours,

Il est proposé les affectations suivantes :

Fonctionnement :	
Résultat 2024	+ 174 947.78 €
Résultat antérieur (reporté)	+ 576 406.30 €
Résultat cumulé	+ 751 354.08 €
Investissement	
Résultat 2024	- 36 020.79 €
Résultat antérieur (reporté)	- 64 632.40 €
Résultat cumulé	- 100 653.19 €
Restes à réaliser en dépenses	+ 1 603 647.27 €
Restes à réaliser en recettes	+ 1 807 324.71 €
Solde	+ 203 677.44 €

#### Affectation :

⇒ Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001 « Déficit d'investissement reporté », la somme de 100 653.19 €

⇒ L'affectation en recettes de fonctionnement est portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 751 354.08 €

⇒ Affectation en réserve au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) n'est pas nécessaire.

**Où l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent le Conseil syndical décide :**

- **D'approuver** l'affectation et le report des résultats 2024 tel que présentés ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à inscrire ces reports au Budget 2025 du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays de Cadours.

#### TABLEAU ANNEXE



## Résultat d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-36 020.79 €
Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024	-64 632.40 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025	-100 653.19 €

## Résultat de fonctionnement

A - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	174 947.78 €
B - Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024	576 406.30 €
C - Résultat à affecter : A + B (hors reste à réaliser)	751 354.08 €
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024	-100 653.19 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 (1)	203 677.44 €
F - Besoin de financement = D + E	0.00 €
Affectation : C = G + H	751 354.08 €
G - Affectation en réserve R 1068 sur 2025	0.00 €
H - Report en fonctionnement R 002 sur 2025	751 354.08 €
DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025	0.00 €

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

### 4. TARIFS SERVICE SCOLAIRES : MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION EN CAS D'ABSENCE DE RESERVATION OU DE RESERVATION HORS DELAIS AUX SERVICES ALSH ET ALAE DU MERCREDI N° DE DELIBERATION : 20250207-03

Rapporteur : Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'Accueil de loisirs Associé à l'école (ALAE) sont des services essentiels pour les enfants et leurs familles.

Afin d'assurer une organisation optimale et de garantir la sécurité et bien-être des enfants, il est impératif de respecter les délais de réservation.

Il a été constaté que certaines réservations pour l'ALSH et L'ALAE du mercredi n'ont pas été effectuées dans les délais impartis, ou qu'aucune réservation n'a été faite. Cela entraîne des difficultés dans la planification des activités et la gestion des effectifs.

Monsieur le Président propose qu'en cas de présence d'un enfant sans réservation préalable, une majoration soit appliquée sur le tarif de la prestation correspondante.

**Où l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent le Conseil syndical décide :**

- **De décider** qu'en cas de présence d'un enfant sans réservation préalable ; une majoration de 50% sera appliquée sur le tarif de la prestation correspondante.
- **De décider** qu'en cas de réservation hors délais, les réservations seront acceptées sous réserve de places disponibles. Toutefois, une majoration de 25% sera appliquée pour couvrir les frais supplémentaires liés à la gestion tardive des réservations.
- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Vote :	11	Pour :	11	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---



Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'accueil de loisirs Sans Hébergement a pour mission de proposer des activités éducatives et récréatives aux enfants, favorisant leur épanouissement et leur socialisation.

Ainsi les sorties organisées dans le cadre de l'ALSH sont essentielles pour enrichir l'expérience des enfants et leur permettent de découvrir de nouveaux environnements.

Par ailleurs il est important de prendre en compte l'évolution des coûts des sorties (transport, repas, activités, etc.).

Monsieur le président expose les modalités de participation financière des familles en sus du tarif de référence d'une journée vacances.

Petites sorties (Coût unitaire réel < 10 €)	Participation des familles
Tous les barèmes	60%
Moyenne sorties (Coût unitaire réel >=10 € et < 25 €)	Participation
Tous les barèmes	50%
Grandes sorties (Coût unitaire réel >= 25 €)	Participation
Tous les barèmes	40%

Où l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent le Conseil syndical décide :

- D'instaurer les modalités de participation financière des familles aux sorties organisées par ALSH à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2025.

Vote :	11	Pour :	10	Abstention :	0	Contre :	1
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

(votre contre : Dulong Denis)

## 6. CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE – REPARTITION ENTRE COMMUNES EN FONCTION DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

N° DE DELIBERATION : 20250207-05

Rapporteur : Celine OUDIN

Madame la vice-présidente indique à l'assemblée que la commission finance composée de Mme Oudin, M. Boussarot, Mme Sainz, M. Barbreau et M. Dulong s'est réunie à plusieurs reprises depuis la présentation, en Conseil Syndical du 27 Septembre 2024, de l'étude prospective financière du SIVS réalisée par Haute Garonne Ingénierie.

Mme Oudin, au nom de la commission finance, propose que la part complémentaire, au titre de l'année 2025, s'élève à **249 103.07 € répartie suivant le tableau ci-dessous** afin de répondre au besoin de financement complémentaire et permettre ainsi la pérennité du SIVS du Pays de Cadours

Madame Oudin indique que le mode de calcul pour la répartition entre les communes est basé 100% à l'élève comme c'était le cas en 2024 et suivant les effectifs pointés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence.

	Nbre d'Elèves au 1 <sup>er</sup> Janvier 2024	Part Complémentaire 2024	Nbre d'Elèves au 1 <sup>er</sup> Janvier 2025	Part Complémentaire 2025	Variation de la part complémentaire entre 2024 et 2025
BRIGNEMONT	26	15 253.33 €	23	15 568.94 €	315.61 €
CABANAC-SEGUENVILLE	14	8 213.33 €	15	10 153.66 €	1 940.33 €
CADOURS	107	62 773.35 €	104	70 398.69 €	7 625.34 €
CAUBIAC	59	34 613.33 €	56	37 906.99 €	3 293.66 €

COX	44	25 813.33 €	42	28 430.24 €	2 616.91 €
DRUDAS	13	7 626.67 €	11	7 446.02 €	-180.65 €
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	23	13 493.33 €	30	20 307.32 €	6 813.99 €
LAREOLE	11	6 453.33 €	13	8 799.84 €	2 346.51 €
LE GRES	55	32 266.67 €	53	35 876.26 €	3 609.59 €
PUYSSEGUR	11	6 453.33 €	9	6 092.19 €	-361.14 €
VIGNAUX	12	7 040.00 €	12	8 122.93 €	1 082.93 €
	375	220 000 €	368	249 103.07 €	
	586.67 € par élève		676.91 € par élève		

Madame la Vice-Présidente fait un rappel de la participation financière globale des communes du SIS au titre de l'année 2025

<b>Contribution Socte =</b>	<b>936 637 €</b>
<b>Financement complémentaire des communes au titre de l'année 2025 =</b>	<b>249 103.07 €</b>
<b>Total du financement par les communes au titre de l'année 2025 =</b>	<b>1 185 740.07 €</b>

Oùï l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent le Conseil syndical décide :

- **D'abonder** au titre de la part complémentaire 2025 des communes à hauteur de **249 103.07 €** réparti suivant tableau ci-dessus.
- **De Charger** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et de procéder aux mises en recouvrement des sommes précitées.

<b>Vote :</b>	<b>11</b>	<b>Pour :</b>	<b>11</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

**7. ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRES, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
**N° DE DELIBERATION :20250207- 06/07**

Rapporteur : Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel et mobiliers pour les écoles du SIVS. Ce matériel sera mutualisé avec les ALAE et l'ALSH.

Afin de répondre à ce projet, une consultation a été lancée auprès de différents fournisseurs.

Après avoir étudié plusieurs devis reçus, Monsieur le Président propose de retenir, après concertation avec les équipes enseignantes et d'encadrements, les devis suivants :



Fournisseurs	Désignations	Qté	Montant Unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	Montant TOTAL HT	Montant TOTAL TTC
ALLO BURO	Bur Annaka 160x80 piet noir plat chêne ambré	2	249.00 €	498.00 €	597.60 €	1 664.50 €	1 997.40 €
	Retour pied 80x60 pieds métal noir plat chêne ambré	2	109.00 €	218.00 €	261.60 €		
	Voile de fond 160	2	33.00 €	66.00 €	79.20 €		
	Caisson mobile noir 3 tiroir	2	190.00 €	380.00 €	456.00 €		
	Siege SHANA	2	239.00 €	478.00 €	573.60 €		
	Eco taxe	1	24.50 €	24.50 €	29.40 €		
CASAL SPORT (EE Cadours)	Poutre de gymnastique	1	400.00 €	400.00 €	480.00 €	2 243.67 €	2 692.40 €
	Module de gymnastique trapèze Ges	1	215.00 €	215.00 €	258.00 €		
	Matelas dimgym- 240x200	1	486.67 €	486.67 €	584.00 €		
	Module de mousse dôme - Ges	1	178.00 €	178.00 €	213.60 €		
	Poutre équilibre scolaire basse 3,10 m	1	382.00 €	382.00 €	458.40 €		
	Module de mousse mini plan incliné - Ges	1	115.00 €	115.00 €	138.00 €		
ASCO&CELDA (EE Cox)	Tremplin scolaire junior gymnova	1	467.00 €	467.00 €	560.40 €	860.00 €	1 032.00 €
	Grand ensemble polydron geant	2	165.83 €	331.66 €	397.99 €		
	Acti roll 60 rouge	1	264.17 €	264.17 €	317.00 €		
	Acti roll 60 vert	1	264.17 €	264.17 €	317.00 €		
MANUTAN (Mater Cadours)	Poutre pédagogique - 300 cm	1	405.00 €	405.00 €	486.00 €	405.00 €	486.00 €
AREMAS	Assus VIVOBLOCK 15X+ sacoche + souris fils indus	3	590.00 €	1 770.00 €	2 124.00 €	2 570.00 €	3 084.00 €
	Samsung 15W ADAPTER wo cable white	4	12.50 €	50.00 €	60.00 €		
	Samsung galaxy Tab A9+ 4GB_64gb WIFI ABTHRACITE	4	162.50 €	650.00 €	780.00 €		
	Coque pour Samsung Galaxy Tab A9 Plus 11"	4	25.00 €	100.00 €	120.00 €		
	Clavier Français USB logitech avec pavé numérique K120	1	15.00 €	15.00 €	18.00 €	1 226.84 €	1 472.21 €
	Souris optique filaire USB - B100	1	15.00 €	15.00 €	18.00 €		
	Boitier bequiet black ou grey vitre	1	66.75 €	66.75 €	80.10 €		
	CM ASUS STRIX B760-A GAMING WIFI	1	195.80 €	195.80 €	234.96 €		
	BE QUIET BN343 Pure Power 12 750w M	1	101.25 €	101.25 €	121.50 €		
	INTEL Core i5 i5-14400 BOX	1	178.00 €	178.00 €	213.60 €		
	Kingston FURY Beast - DDR5-16Go	1	53.40 €	53.40 €	64.08 €		
	KINGSTON NV2-SSD-1To PCIe	1	84.55 €	84.55 €	101.46 €		
	PRESTATION MONTAGE/PREPARATION/TEST PC ASSEMBLAGE	2	44.50 €	89.00 €	106.80 €		
	Windows 11 Pro OEM MICROSOFT	1	143.29 €	143.29 €	171.95 €		
	ilyama Docking USB-C ProLite XCB3494WQSN-B5	1	284.80 €	284.80 €	341.76 €		
	LUDOPARC	travaux de préparatoires	1	275.50 €	275.50 €		
	Fourniture et pose des équipements	1	2 913.65 €	2 913.65 €	3 496.38 €		
	Fourniture et pose des amortissants	1	1 436.40 €	1 436.40 €	1 723.68 €		
	frais de port et contrôle de conformité	1	522.50 €	522.50 €	627.00 €		
SCHILLER	Défibrateurs école	2	1 673.09 €	3 346.18 €	4 015.42 €	3 346.18 €	4 015.42 €

TOTAL	17 464.24 €	20 957.09 €
-------	-------------	-------------

Monsieur le Président propose de demander une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne et d'autres partenaires.

**Où l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent le Conseil syndical décide :**

- **De retenir** les devis présentés par les différents fournisseurs pour un montant total de 17 464.25 € HT,
- **D'autoriser** monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible ainsi que la caisse d'allocations familiale et d'autres partenaires.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

<b>Vote :</b>	<b>11</b>	<b>Pour :</b>	<b>11</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

## 8. TRAVAUX COMPLEMENTAIRE – RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS

Rapporteur : Robert BARBREAU

Point avancement travaux.

Point travaux complémentaires ou supplémentaires.



## 9. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 7 Février 2025, créant les emplois suivants à compter du 1er mai 2025 :

- Quatre postes (catégorie C et B de la filière animation, tous grades) d'agent d'animation à temps non complets

Vu l'avis du comité social territorial rendu le ,

**Où l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent le Conseil syndical décide :**

- **La création** de 4 postes d'agents d'animation à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 à raison de 28/35<sup>ème</sup>,
- **La suppression**, à compter du 1er avril 2025, de quatre postes d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup>

Le tableau des effectifs sera mis à jour

<b>Vote :</b>	<b>11</b>	<b>Pour :</b>	<b>11</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

N°	DATE	OBJET	MONTANT HT	BENEFECIAIRE
01	10/01/2025	Acceptation option – Lot 8 revêtement de sol Chape liquide pour des travaux de rénovation énergétique de L'Ecole Elémentaire de Cadours avec production de chaleur par géothermie	90 944.70€	ENTREPRISE LACAZE
02	06/03/2025	Avenant n°1 Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Cadours avec production de chaleur par géothermie – Lot 1	75 787.25€	SPIE BATIGNOLLES

## QUESTIONNES ET INFORMATIONS DIVERSES

### A. Prévision investissement 2025

Rapporteur : Président

#### PREVISIONS INVESTISSEMENT 2025 - SIVS

	Dépenses	Recettes			
Rénovation énergétique EE Cadours	2 000 000.00 €	1 758 672.80 €	406 852.80 €	20%	Fonds vert
			408 872.00 €	20%	CD31
			112 000.00 €	6%	Région + Fonds chêne
			512 407.00 €	26%	Emprunt
			63 541.00 €	3%	CAF
			255 000.00 €	13%	FCTVA
Renaturation cour - EE Cadours - ALAE - ALSH	131 500.00 €	87 666.67 €	43 833.33 €	33%	CD31

			10 958.33 €	8%	Etat
			10 958.33 €	8%	CAF
			21 916.67 €	17%	Région
Rénovation Energétique - Cox Brignemont	34 182.00 €	17 091.00 €	8 545.50 €	25%	CD
			8 545.50 €	25%	Etat
Matériel Technique Cantines Ecoles 2024	Dépenses en 2024	37 522.88 €	25 796.98 €		ADEME
			11 725.90 €		CD31
Matériel et mobilier écoles ALAE - ALSH 2024	24 987.72 €	16 658.48 €	4 164.62 €	17%	CNR - EM Cadours
			6 246.93 €	25%	CAF
			6 246.93 €	67%	CD31
Matériel informatique divers dont tablettes et ordis ALAE/ALSH	10 000.00 €	5 833.00 €	3 333.00 €	33%	CD31
			2 500.00 €	25%	CAF
Mobilier service administratif	1 997.40 €	665.80 €	665.80 €	33%	CD31
Matériel informatique service administratif	1 472.21 €	490.74 €	490.74 €	33%	CD31
Matériel et Mobilier - Ecole Cox	1 010.00 €	505.00 €	252.50 €	25%	CAF
			252.50 €	25%	CD31
Matériel et Mobilier - EE Cadours	2 693.00 €	505.00 €	673.25 €	25%	CAF
			673.25 €	25%	CD31
Matériel et Mobilier - EM cadours	486.00 €	243.00 €	121.50 €	25%	CAF
			121.50 €	25%	CD31
Jeux extérieurs - EM Cadours	3 218.40 €	1 609.20 €	804.60 €	25%	CAF
			804.60 €	25%	CD31
Matériel Snoezelen	5 000.00 €	2 916.67 €	1 666.67 €	33%	CD31
			1 250.00 €	25%	CAF
Espace rangement jeu maternelle	3 500.00 €	2 041.67 €	1 166.67 €	33%	CD31
			875.00 €	25%	CAF
Chariot de transport	500.00 €	166.67 €	166.67 €	33%	CD31
Matériel sport - espace Jeunes	1 500.00 €	875.00 €	500.00 €	33%	CD31
			375.00 €	25%	CAF
Divers matériels (fauteuil bureau, panneaux affichage...)	5 000.00 €	2 900.00 €	1 650.00 €	33%	CD31
			1 250.00 €	25%	CAF
Equipement salle de repos animateurs	2 500.00 €	1 458.33 €	833.33 €	33%	CD31
			625.00 €	25%	CAF
2 défibrillateurs école	3 400.00 €	1 133.33 €	1 133.33 €	33%	CD31
Matériel cantine Divers	10 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	40%	CD31
<b>TOTAL</b>		<b>2 242 946.73 €</b>	<b>1 943 796.73 €</b>		

#### A. DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Vendredi 21 mars 2025	Bureau Syndical	Cadours
<b>Vendredi 28 mars 2025</b>	<b>CONSEIL SYNDICAL</b>	<b>Brignemont</b>
Lundi 5 mai 2025	Bureau Syndical	Cadours
<b>Vendredi 16 mai 2025</b>	<b>CONSEIL SYNDICAL</b>	<b>Vignaux</b>
Vendredi 20 juin 2025	Bureau Syndical	Cadours
<b>Vendredi 27 juin 2025</b>	<b>CONSEIL SYNDICAL</b>	<b>Drudas</b>
Vendredi 5 septembre 2025	Bureau Syndical	Cadours
<b>Vendredi 12 septembre 2025</b>	<b>CONSEIL SYNDICAL</b>	<b>Le Grès</b>
Vendredi 10 octobre 2025	Bureau Syndical	Cadours
<b>Vendredi 17 octobre 2025</b>	<b>CONSEIL SYNDICAL</b>	<b>Cox</b>



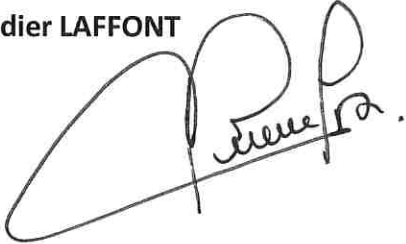
Vendredi 21 novembre 2025	Bureau Syndical	Cadours	
Vendredi 28 novembre 2025	CONSEIL SYNDICAL	Lagraulet St Nicolas	

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

**REMERCIEMENT À LA COMMUNE DE LAREOLE, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL**

**Le Président du SIVS Pays de Cadours**

**Didier LAFFONT**



**Le Secrétaire de séance**

**Christine SENOCQ**



